

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil municipal du 28 février 2024 à 19 h 30

Étaient présents : Madame Annie POINOT-RIVIÈRE, Madame Brigitte DUPEU, Monsieur Joël DUCORROY, Mmes Véronique NAUD, Murielle ROUAULT, MM. Olivier PROUST, Thierry GAUTIER Mmes Séverine COSSET, Joëlle VILOING-THIERRY, Monsieur Denis RIFFAUD ;

Étaient excusées : Madame Delphine PENOT qui a donné pouvoir à Madame Annie POINOT-RIVIÈRE ;

Était absent : Mmes Céline TESSIER, Christine DUBOIS ;

Secrétaire de séance : Madame Brigitte DUPEU ;

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du mois de janvier 2024.
- Examen d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner :
 - à Parancay, section ZS parcelles n^{os} 74 et 107, d'une contenance totale de 2 a 37 ca.
- Préparation au vote du Budget Primitif 2024 :
 - Dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif ;
 - Projection sur les projets d'investissement pluriannuels du budget principal 2024 ;
 - Ajustement de la section fonctionnement ;
 - Vote du taux des taxes foncières ;
 - Présentation du projet de subventionnement pour les associations ;
 - Présentation et vote du règlement budgétaire et financier dans le cadre du passage à la M57.
- Changement de la climatisation défectueuse du bâtiment 42bis grande rue ; examen des devis.
- Examen des devis pour la réalisation du lot maçonnerie au 3 rte de Saint Félix : choix des entreprises.
- Adhésion à l'appel d'offre lancé par le Centre de Gestion : couverture des "risques statutaires de l'employeur".
- Démission du 2nd adjoint au maire pour maladie.
- Election d'un nouvel adjoint au maire suite à candidature.
- Approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme.
- Informations, questions diverses, dont :
 - Contrôle des installations d'assainissement individuelles
 - Spectacle des nocturnes en Vals de Saintonge
 - Convention d'utilisation du terrain de football

1. Présentation et vote du procès-verbal de la séance du mois de janvier 2024.

Le procès-verbal n'a pas été transmis à temps aux conseillers qui n'ont pas pu le lire. Madame le Maire propose d'en faire une relecture commune. Des corrections sont portées en concertation avec les élus et Madame DUPEU, secrétaire de séance. Le procès-verbal corrigé est ensuite approuvé par les conseillers municipaux présents.

2. Examen d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) :

Madame le Maire présente à l'assemblée une DIA concernant un bien pour lequel, en raison de la situation au regard du Plan local d'Urbanisme et de la décision du Conseil municipal en date du 30 octobre 2009, le droit de préemption de la commune est applicable

- à Bernay, le Verger Morêt, Section ZS parcelles nos 74 et 107, d'une contenance totale de 2 a 37 ca.

Pour ce bien, le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents, de ne pas faire usage du droit de préemption.

3. Préparation au vote du Budget Primitif 2024.

➤ Projection sur les projets d'investissement pluriannuels du budget principal 2024 :

Une première présentation des projets d'investissement avait déjà été réalisée en février. De nouveaux gros travaux sont à ajouter :

- Réfection complète de la toiture du 42 Bis Grande rue (une étude du bâtiment a été faite pour comprendre l'origine des infiltrations : c'est un défaut de capacité de charge de la charpente) avec

dépose complète de la couverture (suspicion d'amiante pour les dalles en fibrociment) et reprise de charge de la charpente. Madame Cosset propose de solliciter une entreprise de pose de photovoltaïque, la toiture pourrait être prise en charge. L'entreprise louant le 42Bis Grande rue devra être relogée, peut-être dans la salle des associations.

- Réparation de la climatisation réversible du 42 Bis Grande Rue ; ajout du
- Installation d'un poêle à bois du 45 rue du Maréchal d'Aubeterre ;
- Reprise des sépultures en état d'abandon du cimetière de Saint-Martin-de-la-Coudre.

➤ Ajustement de la section fonctionnement :

- Augmentation de la masse salariale conformément à l'évolution des carrières et en prévision de mouvement des emplois ;
- Augmentation de l'EDF avec notamment le paiement d'un reliquat de facture d'éclairage publique en faveur de la commune de Breuil-la-Réorte pour l'éclairage du village de Treuil-Grand-Vent.

Arrivée de Denis RIFFAUD

➤ Vote du taux des taxes foncières ;

La commune est en bonne situation financière. Le remboursement de l'emprunt de la collectivité est en forte diminution. Madame le Maire propose donc de ne pas augmenter le taux des taxes locales. La commune ne peut pas non plus augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Madame le Maire propose de voter les mêmes taux que les années précédentes soit :

Taxe foncière bâtie : 47,29

Taxe foncière non-bâtie : 65,28

Taxe d'habitation : 15,76

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, donne son approbation.

➤ Présentation du projet de subventionnement pour les associations ;

Madame le Maire rappelle de la loi du 24 août 2021 sur l'attribution de subventions publiques. Une association qui perçoit une subvention publique doit signer un contrat d'engagement républicain. Madame le Maire fait lecture des 7 engagements du « contrat d'engagement républicain ». M. Ducorroy, adjoint en charge de la culture, présente les demandes de subventions reçues, ainsi que les montants attribués :

- Club du 3^{ème} âge : projet de voyage : 300 €
- Foyer socio-éducatif du collège de la Trézence : 14 élèves de la commune : 200 €
- Cercle de l'Espérance de Breuilles : projet de réfection carrelage de leur salle : 700 €
- Restaurant du Cœur 17 : 150 €
- La banque alimentaire de Loulay : 200 €
- Club nautique de Loulay : soutien de l'activité de la piscine : 100 €
- Amicale des sapeurs-pompiers de Loulay : aide assurance des retours de mission : 300 €
- Institut Richemont : un apprenti : 50 €
- Les Herbiers : un apprenti : 50 €
- La croix rouge 17 : achat d'une ambulance pour le Département : 100 €
- L'atelier Sauvaget : projet intergénérationnel avec l'EHPAD et l'école : 700 €
- Les gens d'ici : aide assurance et achat petit matériel : 300 €. Madame le Maire précise qu'il vaut mieux que le matériel appartienne à la commune, car il restera dans le local communal. Le café associatif est ouvert le dimanche à partir de 11 heures.

Après débat, la liste des subventions est acceptée tel que présentée ci-dessus, et sera portée au Budget Primitif.

➤ Présentation et vote du Règlement Budgétaire et Financier (RBF) dans le cadre du passage à la M57.

Madame le Maire rappelle qu'il avait été décidé d'utiliser la règle budgétaire dite de pluri annualité, matérialisée dans le budget par l'utilisation des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP). Pour pouvoir utiliser la règle de pluri annualité, la commune doit voter un RBF. Mme le Maire fait lecture du Règlement Budgétaire et Financier. Le Conseil municipal à l'unanimité des présents, adopte le RBF.

➤ Dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif ;

Madame le Maire rappelle que la commune peut décider d'ouvrir au paiement la section d'investissement, avant le vote du budget, à hauteur du quart des crédits ouverts par opérations et chapitres pour l'année 2023.

Chapitres / opérations	Crédits ouverts au budget 2023	Autorisation pour 2024
OP 249 gros tvx bâtiments communaux	312 141,79 €	78 035,32 €
Op 260 tvx ateliers municipaux	23 747,67 €	5 936,92 €
OP 268 aménagement salle polyvalente	45 300,00 €	11 325,00 €
OP 281 achat matériel ateliers	5 200,00 €	1 300,00 €
OP 285 aménagement mairie	48 500,00 €	12 125,00 €
OP 292 vestiaire terrain de football	28 000,00 €	7 000,00 €
OP 294 quartier des mottes Tvx	254 017,71 €	63 504,43 €
OP 298 informatique mairie/bibliothèque	11 000,00 €	2 750,00 €
OP 304 tvx bâtiment 3 rte de St Félix	70 000,00 €	17 500,00 €
Chapitre 21	134 337,91 €	33 584,48 €

Le Conseil municipal approuve les montants des autorisations à l'unanimité des présents.

4. Approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Madame le Maire résume l'évolution du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme. Il reste maintenant à l'approuver. Le conseil municipal fait le choix de ne pas voter pas à bulletin secret. Madame le Maire rappelle la règle de l'intérêt personnel des élus : dans le cas de l'approbation du PLU, c'est une situation favorable, exemple d'un terrain classé agricole qui passerait en constructible. Aucun élu n'est concerné par une situation favorable. Le vote n'est donc pas scindé. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des présents la révision du PLU.

Le droit de préemption communal, suite à la modification du PLU, doit aussi être renouvelé. Madame le Maire précise les nouvelles zones Ua où s'applique le droit de préemption communal. Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve le droit de préemption.

Madame DUPEU questionne sur la durée du PLU. Il est normalement valable 15 ans, mais la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) peut de nouveau amener à faire réviser le PLU, pour de nouveau réduire les zones constructibles. Cette loi peut intervenir d'ici 2 ans.

5. Changement de la climatisation défectueuse du bâtiment 42bis grande rue ; examen des devis

Madame le Maire présente les devis reçus pour le changement de la climatisation. Une seule entreprise, la société SPC de Surgères, a adressé des devis. Elle privilégie l'installation d'une unité extérieure pour deux intérieures, car une seule unité intérieure ne semble pas assez puissante pour la surface climatisée (ce qui est le cas actuellement). Le prix pour deux unités est doublé. La question fait débat entre une ou deux climatisations. Le conseil municipal avec 1 opposition et 3 abstentions, 7 pour, accepte le devis comportant les deux blocs intérieurs, pour un montant de 4 131,25 € TTC.

6. Examen des devis pour la réalisation du lot maçonnerie au 3 rte de Saint Félix : choix des entreprises.

Madame le Maire présente les devis concernant les travaux de rénovation du 3 route de Saint Félix. Un premier devis concerne la maçonnerie, la réalisation de la dalle pour un montant de 8 872 € HT. Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité des présents. Un deuxième devis concerne la repise de passage sur le mur de refend, pour un montant de 3 896,20 € HT. Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité des présents.

7. Adhésion à l'appel d'offre lancé par le Centre de Gestion : couverture des "risques statutaires de l'employeur".

La commune s'est déjà engagée, aux côtés du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de Charente-Maritime, un premier appel d'offre qui était dédié à la protection obligatoire des agents de la commune. Un deuxième appel d'offre est réalisé pour la protection de la commune lors des arrêts maladie de plus de 15 jours, la couverture « des risques statutaires de l'employeur ». La consultation n'engage pas

la commune à la souscription. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve l'adhésion de la commune à l'appel d'offre du Centre de Gestion.

8. Démission du 2nd adjoint au maire pour maladie, élection d'un nouvel adjoint au maire suite à candidature

Madame le Maire n'a pas eu l'occasion de contacter M. FOUQUET, 2^{ème} adjoint, avant de recevoir la démission de celui-ci par courrier recommandé-accusé de réception le 8 février 2024. Le courrier sera adressé au Sous-Préfet.

Le conseil municipal souhaite-t-il maintenir le nombre des adjoints à 4 en poste ? Le conseil municipal à l'unanimité des présents vote en faveur du maintien du nombre des adjoints à 4 adjoints.

Madame le Maire propose d'élire par anticipation un nouveau 2^{ème} adjoint. Madame ROUAULT propose sa candidature. Le vote est effectué à bulletin secret. Madame COSSET, plus jeune de l'assemblée, dépouille les bulletins. L'urne contient 11 bulletins. Madame ROUAULT est élue par 10 voix pour et 1 voix contre.

9. Informations, questions diverses, dont :

- **Rechampissage des écritures des Monuments aux morts.** Le Conseil municipal donne son accord aux devis de rechampissage des écritures des deux Monuments aux Morts de la commune, pour un montant respectif de 3 085.50 € HT et 1 912.50 € HT.
- **Contrôle des installations d'assainissement individuelles.** Mme le Maire a sollicité un étalement de la dette en cas de difficulté de paiement du contrôle. Si les personnes refusent le contrôle, ils sont soumis à une amende et un procès-verbal.
- **Spectacle des nocturnes en Vals de Saintonge.** C'est un programme de spectacles, dans la lignée des « nuits romanes ». La commune accueillera un spectacle, le 12 juillet. La représentation sera réalisée par la compagnie « Welcom compagnie ». Il se déroulera au niveau de l'église de Bernay. La commune offrira un apéritif. Il faudra démonter et déplacer la scène de la salle polyvalente.
- **Convention d'utilisation du terrain de football** Le stade Bouisseuillais va utiliser le terrain de football pour ses entraînements.
- **Mise en application de l'arrêté de mise en dépôt des animaux errants.** Des vaches se retrouvent encore sur la voie publique. Un arrêté a été pris pour saisir les animaux en cas d'errance. Leur propriétaire a été plusieurs fois prévenue. La commune cherche un lieu d'accueil des vaches saisies. Monsieur PROUST propose l'association Sainte Cécile en Vendée.
- **Fin mars activité baseball dans le cadre terre de jeux**
- **Fuite d'eau à Malveau.** La fuite continue malgré l'intervention de la RESE.
- **Salle polyvalente. Peut-on acheter de quoi nettoyer de quoi nettoyer la salle pour les locataires ?** C'est fait. Le matériel mis à disposition pour les locataires est régulièrement volé. Il faudra vérifier systématiquement la présence du matériel lors de l'état des lieux sortants.
- **Le nouveau lave-vaisselle de la salle polyvalente est installé dans la salle polyvalente.** La mise en chauffe n'est plus que de 20 minutes.
- **Agenda mensuel.** Est-il possible d'ajouter à l'agenda le café associatif du dimanche. Peut-on ajouter la traduction du dicton ?

Fin de séance à 22 h 30
Prochaine séance, mardi 26 mars